

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9. Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1. Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation signature offre de prix d'achat désherbeur Yvmo d'occasion

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 21 juillet 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juillet 2025

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Monsieur le Maire explique que l'entretien des allées du cimetière communal est actuellement réalisé en pratiquant le désherbage mécanique grâce à un matériel prêté temporairement par une commune voisine afin de s'assurer de son efficacité.

Il précise que ce fonctionnement est efficace et répond aux besoins de la commune.

Il rappelle également que l'achat du même type de matériel est une dépense qui a été votée au budget de l'exercice dans la section investissement dans le cadre de l'opération "achat matériel".

Monsieur le Maire présente ensuite une offre de prix pour un désherbeur Yvmo DS 150 d'occasion, identique à celui prêté:

- SAS AGRIVISION située 420 avenue du Docteur Guilhem 11400 CASTELNAUDARY pour un montant HT de 1 570,00 € soit 1 884,00 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'offre de prix de SAS AGRIVISION située 420 avenue du Docteur Guilhem 11400 CASTELNAUDARY pour un montant HT de 1 570,00 € soit 1 884,00 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 31/07/2025

Le Maire,
Bernard PECH

Date de transmission de l'acte: 31/07/2025

Date de reception de l'AR: 31/07/2025

011-211102751-D_19_2025-DE

A G E D I

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 31/07/2025